

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 novembre 2025

## PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II-2014

présenté par

Mme Morel, M. Mazaury, M. Vuibert, M. Falorni, M. Masségli et Mme Riotton

**ARTICLE 49****ETAT B****Mission « Sécurités »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Police nationale	5 000 000	0
Gendarmerie nationale	0	0
Sécurité et éducation routières	0	0
Sécurité civile	0	5 000 000
<b>TOTAUX</b>	<b>5 000 000</b>	<b>5 000 000</b>
<b>SOLDE</b>	<b>0</b>	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

**La plateforme PHAROS (Plateforme d'harmonisation, d'analyse, de recoupement et d'orientation des signalements)** constitue un maillon essentiel de la protection des citoyens sur Internet. Elle permet à chacun de signaler les contenus et comportements illicites en ligne : apologie du terrorisme, escroqueries, pédopornographie, haine en ligne ou cyberharcèlement.

Or, face à l'explosion du nombre de signalements (en hausse de plus de 20 % en deux ans), les moyens humains et techniques de PHAROS sont aujourd'hui sous tension.

Les enquêteurs qui y travaillent sont confrontés à des volumes croissants de données et à des contenus de plus en plus complexes à analyser. Le renforcement de cette capacité de réponse est indispensable pour que la France demeure à la hauteur du défi de la régulation numérique et de la lutte contre la criminalité en ligne.

Le présent amendement propose donc d'abonder de 5 M€ les autorisations d'engagement et les crédits de paiement de **l'action 05 « Police judiciaire »** du **programme 176 « Police nationale »**.

Pour assurer sa recevabilité financière – et uniquement dans ce but, cet amendement réduit artificiellement de 5 M€ les autorisations d'engagement et les crédits de paiement de **l'action 14 « Fonctionnement, soutien et logistique »** du **programme 161 « Sécurité civile »**.

Cette baisse artificielle à des fins de recevabilité appelle le gouvernement à lever le gage.

**Ces crédits supplémentaires permettront d'améliorer le fonctionnement de la plateforme PHAROS** : recrutement d'effectifs spécialisés, modernisation des outils d'analyse, renforcement des capacités de traitement et meilleure articulation avec les parquets et les plateformes numériques.